

Nature de l'acte : 3.3

**DECISION N° 2024 156**

Mis en ligne le ..23.10.24...  
Transmis le .....23.10.24..

**MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DE LA FNACA**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2 en date du 29 mars 2023 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de «décider de la révision et du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans»,

Considérant la nécessité de mettre à disposition un local à l'association de la Fédération nationale des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA),

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De mettre à disposition à titre précaire et révocable au bénéfice de l'association de la FNACA, un local à usage de réunion situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment dont l'adresse est 2 Place de l'Abattoir 65100 LOURDES, parcelle cadastrale section BV n°433, bureau n°11.

**ARTICLE 2 :**

La mise à disposition est conclue à compter du 28 octobre 2024 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une période de 12 ans conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération n°2 du Conseil municipal en date du 29 mars 2023.

**ARTICLE 3 :**

La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux. La prise en charge des fluides sera effectuée par la commune durant la première année d'occupation.

A l'issue de cette première année, un bilan des consommations des différents fluides sera établi, et une prise en charge partielle ou totale par l'occupant pourra être effectuée.

**ARTICLE 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 22 octobre 2024

Le Maire



THIERRY LAVIT